



faire une demande de filiation des enfants

Par **serichard**, le **05/01/2009** à **17:47**

Je me suis mariée le 20.12.2008 avec le père de mes enfants. malgré les avoirs reconnu ceux-ci ne portent pas son nom ce qui nous met dans une situation très triste, d'autant plus que le nom qu'ils portent n'a aucun lien de sang car c'est le nom de mon ex beau père. S'il-vous-plaît dites nous ce que nous pouvons faire?